



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTANT
SUR L'INSTALLATION D'UN STAND DE
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION**

**DÉCISION N° AU-18-101
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Annick Voisin, 8^{ème} adjointe ;

VU la proposition de la société The Italian street clan, représentée par Monsieur Daniele Curci, dont le siège social est situé au 6 rue Pierre Brossolette - 92300 Levallois-Perret, de proposer un stand de buvette et de petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville à Vincennes, samedi 19 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la proposition de la société The Italian street clan, dans le cadre de la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes, samedi 19 mai 2018 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société The Italian street clan, représentée par Monsieur Daniele Curci, dont le siège social est situé au 6 rue Pierre Brossolette - 92300 Levallois-Perret, une convention pour l'installation d'un stand de buvette et de petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville à Vincennes, samedi 19 mai 2018 ;

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des
sports et des relations
internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180412-lmc1H5130H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2018
Date de Publication : 12/04/2018